

cet égard. Il est simple d'édicter un règlement. Même si le ministre m'a dit que les mesures de sécurité devraient être régies par la loi ou par un règlement, rien n'a été fait. Seules ont eu lieu des réunions et des conférences de presse au cours desquelles ont été entendues des déclarations coulantes et banales du ministre et de ses collègues sur ce qu'ils aimeraient voir arriver. Mais quand il faut agir, on ne fait rien. C'est donc la conspiration de l'inaction, de l'inertie. On traite à la légère la vie des marins canadiens, depuis des années, victimes de ces retards et de ces attermolements. Il est grand temps que le ministre agisse.

Laissez-moi seulement reprendre, monsieur le président, certaines questions immédiates à étudier attentivement, questions sur lesquelles on s'est entendu, mais au sujet desquelles on n'a pas encore donné d'excuse valable quant à la raison pour laquelle rien n'a été fait. Laissez-moi revenir sur la nécessité d'un chenal à deux sens, sur la question du contrôle de la circulation, sur les communications radiotéléphoniques. Ce n'est que le strict essentiel. Permettez que je revienne à la question de prendre immédiatement des dispositions en vue d'assurer des mesures de sécurité et l'équipement requis aux termes de l'article 410 de la loi sur la marine marchande du Canada et de prévoir en vertu de l'article 407 un équipage suffisant et compétent au point de vue de la sauvegarde de la vie humaine.

Comme le ministre en conviendra certainement, ce sont là des questions d'importance capitale parce que la vie d'êtres humains entre en jeu. Les discours sont inutiles. Peu importe les discours, qu'on agisse. Le ministre a la capacité légale de prendre des dispositions. De sa part nous préférierions des actes à tout discours qu'il pourrait faire pour expliquer son inaction.

[Français]

M. Habel: Monsieur le président, je ne voudrais certainement pas être accusé de vouloir retarder l'étude des crédits de l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill), mais vous me permettez bien de commencer par vous féliciter de l'habileté magistrale dont vous faites preuve pour maintenir un ordre parfait à la Chambre.

Vous me permettrez également de remercier l'honorable ministre qui, l'an dernier, sur les instances de la Chambre de commerce de Kapuskasing, trouvait le temps de venir nous visiter et se rendre compte, sur place, des besoins d'améliorer l'aéroport de Kapuskasing. Au nom de mes commettants et des chambres de commerce de la région, je tiens

à le remercier sincèrement pour les améliorations qui ont été faites à l'aéroport de Kapuskasing, après sa visite.

J'espère que l'honorable ministre ne sera pas surpris de recevoir, dans l'avenir, d'autres suggestions de la part des chambres de commerce et des conseils municipaux, visant à améliorer davantage le service aérien dans notre district, qui est rempli de possibilités d'avenir et qui s'ajouterait à une économie déjà très active dans la partie nord-est de la province d'Ontario, soit la circonscription de Cochrane que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

J'ai dit que je voulais être bref et je vais l'être.

Pour ce qui est de l'aéroport, l'honorable ministre comprendra que les chambres de commerce, comme les conseils municipaux, feront probablement, sous peu, d'autres demandes afin d'obtenir une ligne aérienne pouvant réellement offrir un service quotidien susceptible de répondre aux besoins du district.

• (2.50 p.m.)

[Traduction]

J'aimerais maintenant parler du National-Canadien. En 1962, après avoir été privée d'un service-voyageurs pendant des années, la région que je représente a réussi, grâce aux efforts de la Chambre de commerce et du conseil municipal, à convaincre le chemin de fer que nous avions droit à un rapide, aller et retour, entre Hearst et Toronto. Par suite de l'inauguration du service en octobre 1962, la population a de nouveau senti qu'elle faisait partie du Canada et qu'elle recevait un service auquel elle avait droit. Mais dernièrement, le National-Canadien a demandé l'autorisation d'abolir son service-voyageurs entre Kapuskasing et Hearst, une distance d'environ 62 milles, ce qui laisserait cette dernière ville dépourvue de service ferroviaire.

Aujourd'hui, au nom des habitants de la région de Hearst, je demande au National-Canadien de reconsidérer sa décision et de se souvenir qu'au début du siècle, le grand sir Wilfrid Laurier manifesta suffisamment de foi en l'avenir de la partie septentrionale des provinces canadiennes pour annoncer l'aménagement d'un chemin de fer transcontinental, de Québec à Winnipeg, afin de desservir le Nord-ouest québécois et le Nord-est ontarien.

On a pris cette décision en songeant à la mise en valeur d'un vaste territoire riche de promesses. Nombre de ces promesses sont devenues réalité. Je me souviens d'une histoire qu'on m'a racontée voici quelques années. C'est un fait vécu. En 1912, un citoyen d'Amos s'est dit que le gouvernement